
Séminaire sur

« l'autonomisation économique des femmes en milieu rural

27 et 28 septembre 2022, Phnom Penh, Cambodge

À la demande de la section cambodgienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF a organisé un séminaire portant sur « ***l'autonomisation économique des femmes en milieu rural*** », à Phnom Penh, les 27 et 28 septembre 2022. Plus d'une centaine de parlementaires, membres du Sénat ou de l'Assemblée nationale, y ont participé, dont 37 femmes.

Les principaux thèmes abordés furent l'accès aux services en milieu rural, la question du foncier comme facteur de l'émancipation de la femme, la législation nécessaire pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales, y compris en matière d'accès à la terre et à ses ressources, et la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Le constat : 95 % des femmes cambodgiennes travaillent dans le secteur informel et les emplois à bas revenus. Bien que le Gouvernement ait entrepris des mesures visant à renforcer l'autonomisation des femmes, les changements climatiques et la COVID-19 ont fortement dégradé la situation des personnes les plus vulnérables, dont font partie une majorité de femmes.



La sénatrice belge Latifa Gahouchi et la députée béninoise Sédami Médégan ont partagé l'expérience de leurs pays respectifs en matière d'égalité femmes-hommes et ont rappelé que la législation visant à promouvoir la pleine égalité était le point de départ de toute réforme visant à éliminer les lois discriminatoires empêchant les femmes à s'émanciper.

Latifa Gahouchi a rappelé le caractère périurbain de l'agriculture en Belgique, dont les politiques dépendent fortement de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Pour autant, elle a souligné l'important travail réalisé, en Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'Union wallonne des agricultrices (UWA) en matière de formation et d'éducation permanente des agricultrices wallonnes.



Sédami Médégan a rappelé, pour sa part, que tout changement doit d'abord venir d'une prise de conscience des décideurs politiques. À ce sujet, elle se félicite que, dès les prochaines élections législatives au Bénin, les femmes représenteront au minimum 30 % de l'Assemblée nationale. Cette nouvelle situation permettra de prioriser les thématiques relatives à l'égalité hommes-femmes (EFH) au niveau national. Elle a rappelé aux participants que la législation doit précéder le changement des mentalités, notamment dans les sociétés dans lesquelles existent des stéréotypes de genre, notamment au Bénin comme au Cambodge.



Lison Guignard, du Centre parlementaire d'Asie (CPAsie), a concentré son intervention sur la question du foncier. À la suite d'un rappel du cadre juridique cambodgien, elle a présenté les obstacles à l'application des réformes foncières et a précisé que seules 12 % des femmes cambodgiennes étaient détentrices d'un titre de propriété.

Socé Sène, de l'Institut genre du Sénégal (IGS), a rappelé les engagements des États et gouvernements en faveur des objectifs de développement durable et principalement de son objectif 5. Il a notamment rappelé que l'entrepreneuriat des femmes était la clé pour faire sortir de la pauvreté un pan important de la société. « *Donner aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes pourrait augmenter la production agricole de 2,5 à 4 % dans les régions les plus pauvres, et, selon l'ONU, le nombre de personnes sous-alimentées pourrait être réduit de 12 à 17 %* » a-t-il rappelé.



Ce séminaire a été réalisé deux mois après l'adoption par l'Assemblée générale de l'APF d'une résolution portant sur l'autonomisation économique des femmes, défendue par Marie-France Lalonde, députée (Canada), demandant aux parlements membres de l'APF de continuer la formation et la sensibilisation des parlementaires.